

Cette formation permettra aux personnels chargés de la paie de comprendre les mécanismes de la paie et de maîtriser les dispositions liées aux spécificités de la CCN51 afin de sécuriser les pratiques professionnelles.

Formatrice

Catherine Audias, titulaire d'un DESS en droit social et d'un Master en management des structures de l'action sociale

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser la détermination du salaire
- Appliquer les règles et méthodes qui permettent de résoudre les problèmes rencontrés lors du calcul de la paie
- Piloter la gestion administrative du personnel
- Savoir appliquer les principes, règles et procédures du droit du travail et du droit conventionnel

Durée

2 jours (14 heures)

Public concerné

Professionnels travaillant dans les services paie

Prérequis

Premier niveau de connaissance du fonctionnement de la paie

Format

Formation inter-établissements (possibilité de mise en œuvre en INTRA)

Modalités techniques et pédagogiques

- Formation en présentiel
- Éléments matériels et techniques : support pédagogique
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : Apports théoriques et méthodologiques, cas pratiques : calculs (primes, indemnités, etc)

Les participants doivent se munir d'une calculatrice pour les cas pratiques

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journées
- Évaluation des acquis à l'entrée : questionnaire
- Évaluation des acquis en continu : évaluation orale de la première journée
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation

Prix

INTRA : 1 300 €/jour pour le groupe

INTER : 280 €/jour/personne

Contenu

Jour 1

Matin – (durée 3h30)

Présentation du cadre conventionnel - socle conventionnel de 2014)

- Repérage des dispositions générales et des annexes de la convention collective
- Présentations des Accords et avenants de la Branche professionnelle
- Présentation des accords d'entreprise

Le paiement de la rémunération

- La saisie sur salaire
- Le bulletin de salaire (simplification et mentions)

Après-midi – (durée 3h30)

Les éléments de rémunération dans la convention du 31/10/1951

- Le salaire et ses compléments (prime d'ancienneté et prime de technicité des cadres)
- les sujétions d'internat et les astreintes
- les règles de promotion et l'indemnité de remplacement
- Les avantages en nature

Jour 2

Matin – (durée 3h30)

Les événements affectant le salaire

- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Le travail de nuit, dimanches et jours fériés
- Les congés payés et congés divers selon les modes d'aménagement du temps de travail
- La suspension du contrat de travail : l'indemnisation légale et conventionnelle de la maladie et des accidents du travail
- Le régime des heures de délégation

Après-midi – (durée 3h30)

La paie et les documents de fin de contrat

- Le reçu pour solde de tout compte, le certificat de travail et l'attestation Pôle emploi
- La fin du CDD
- La rupture conventionnelle
- Les indemnités de rupture du contrat de travail et le régime social et fiscal

